



Communication du Président

Attendu qu'à la suite de la publication du rapport d'experts mandatés par Madame Ségolène Royal, ministre de l'Ecologie et du Développement durable, le besoin en eau sur le site de Sivens est avéré,

Attendu qu'un projet de territoire, susceptible de maintenir des exploitations de taille familiale sur le site et de contribuer au soutien d'étiage du Tescou, repose nécessairement sur un apport en eau, à partir d'un stockage hivernal,

Attendu, par voie de conséquence, que le Conseil général était fondé à poursuivre la réalisation du projet initial, que le Conseil général, capable d'entendre les conclusions des experts, accepte de redimensionner le projet initial,

Attendu que l'analyse des éléments du rapport d'expertise permet d'écarter la réalisation de retenues latérales, compte tenu des coûts annoncés et des délais de réalisation,

Qu'il n'en reste pas moins que le projet doit être poursuivi dans les meilleurs délais, puisqu'il est la seule solution pour répondre aux besoins en eau évidents sur ce territoire,

Dès lors, je vous propose :

- de réaffirmer la nécessité de réaliser une retenue dans la vallée du Tescou,
- de dire que cette retenue d'eau redimensionnée se fera sur la zone de projet,
- de donner mandat à l'exécutif départemental pour négocier un protocole transactionnel avec l'Etat,
- d'exiger de l'Etat qu'il procède sans délai à l'expulsion des occupants sans droit ni titre.

Pour : 43

Contre : 3

Roland Foissac, Serge Entraygues
Jacques Pages